

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUQUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N<sup>o</sup> 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N<sup>o</sup> 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. — 5 Décembre.

### LE TRIOMPHE DE L'OPPOSITION EST CERTAIN.

En France, il faut bien le dire, on est souvent trop disposé à tolérer patiemment les atteintes portées à la liberté; mais aussi on ne pardonne jamais les crimes contre l'honneur national.

Les derniers événements, le rôle machiavélique que la cour a joué dans la direction de nos affaires extérieures, les séances de la chambre des députés consacrées à la discussion de l'adresse, ont considérablement modifié les esprits indifférents, aveugles, ou timides. Que de citoyens, qui jusqu'à ce jour avaient supporté les actes contre-révolutionnaires du juste-milieu, sont maintenant exaspérés contre sa politique anti-nationale! L'opposition a gagné en force et en nombre; le pouvoir a perdu en influence et en considération.

Dans les luttes mémorables qui viennent de s'engager au Palais-Bourbon et qui ont eu tant de retentissement dans le pays, la politique des dix années passées a été mortellement flétrie. Ni ses défenseurs actuels, ni ses ministres déchus, n'ont pu la relever des débats où des ministres convertis, et les orateurs de l'opposition l'ont accablée par leur éloquence. La vérité a moralement triomphé, quoique le système soit encore debout.

En vain les séides de la cour sont venus étaler leurs sophismes fragiles, et leurs doctrines égoïstes, et leurs récriminations envenimées, et leurs prétextes hypocrites, pour défendre la politique suivie depuis 1830. Leur phraséologie vide et sonore n'a point eu d'échos dans les cœurs; elle n'a satisfait que les trembleurs moins inquiets de la dignité de la patrie que de leur intérêt personnel malentendu.

Il a été bien établi que la pensée immuable et dominante de la cour était incompatible avec les intérêts et l'honneur de la France. Il a été clairement prouvé encore, qu'un ministère parlementaire était impossible, parce que s'il refusait de souscrire servilement au système de la faiblesse, et des concessions à l'étranger, son action contraire était complètement neutralisée et sa dernière ressource était sa démission.

Dans cette conjoncture, les partis se dessinent. Dans un camp le parti de la contre-révolution et de l'étranger, dans l'autre, le parti de la révolution et de la nation, c'est à dire l'opposition.

Pour amener le gouvernement à modifier la politique immuable, nos institutions incomplètes ne laissent d'influence légale à l'opposition que dans la chambre des députés.

La chambre des députés, telle qu'elle est organisée, ne représente pas véritablement le pays et ne peut en avoir la force, mais cependant, elle en reçoit une certaine impulsion, qui dans certaines circonstances lui donne une immense influence. Il suffit qu'elle veuille ce que demande le pays.

Si dans la chambre la cour a ses soutiens, l'opposition y compte aussi des représentants. Sans doute ces derniers, sous le rapport des principes fondamentaux de gouvernement, sont divisés par des nuances bien tranchées. Pourtant aujourd'hui ils se trouvent placés sur le même terrain. Le principe du gouvernement parlementaire à conquérir, le principe de la dignité nationale à réparer, effaceront leurs différences, les rapprocheront les uns des autres, et les grouperont en une phalange formidable.

On verra donc d'une part, MM. Garnier-Pagès, Berryer, Odilon-Barrot, Thiers et Rémuzat, c'est à dire les personnalités les plus remarquables des fractions de l'opposition, réunis contre les Guizot, les Molé, les Lamartine, les Dufaure, les Bugeaud, les Jacqueminot et tous les autres qui marchent à leur suite sous la bannière anti-nationale de la cour.

Une lutte vive, ardente, va s'engager entre les hommes indépendants et les hommes serviles.

Si la cour est immuable, ses agents responsables ne le sont pas, et l'opposition peut être immuable comme la cour.

Qu'arrivera-t-il? C'est que le gouvernement, de défaites en défaites, s'affaîssera incessamment d'impossibilités en impossibilités?

Le cabinet actuel est déjà mort. Moralement il n'existe plus. De fait, il est à la veille de sa chute. Quand il sera tombé, où choisira-t-on ses successeurs? Est-ce dans les rangs de la cohue déconsidérée des ministres déchus et usés? Mais ces ministres ne seront acceptés en haut lieu, qu'à la condition de se conformer aux errements d'une politique déjà condamnée, et à cette condition aussi l'opposition les renversera.

Ira-t-on les chercher dans les rangs de l'opposition elle-même? On sait bien que dorénavant c'est chose impossible. Depuis que M. Thiers, en faisant amende honorable devant la chambre a brûlé ses vaisseaux, la cour ne peut plus revenir à lui, ni M. Thiers revenir à la cour. Si comme M. Guizot il était capable d'une défection nouvelle, comme M. Guizot il serait flétri et impuissant. Au-delà de M. Thiers, il n'y a personne qui convienne au système immuable.

La cour s'est acculée dans une impasse où l'opposition, chaque jour plus forte et plus influente, la pressera et la harcèlera d'autant plus vivement qu'elle gagnera davantage de terrain.

Quel sera le dénouement de cette lutte? Nous ne pouvons pas le préciser. Mais nous affirmerions facilement qu'il doit être un succès décisif pour l'opposition. Dieu veuille qu'il ne soit point acheté par une catastrophe!

Le juste-milieu a répandu bien des calamités sur la France; mais plus nous considérons sa marche rétrograde et plus nous nous consolons du passé, car de plus en plus les chances de l'avenir apparaissent favorables au triomphe des intérêts de la nation.

### BULLETIN POLITIQUE.

Il n'est pas encore vrai, comme on l'avait annoncé à tort, que le vice-roi d'Egypte ait fait sa soumission.

Les antécédents de Mohammed-Aly, l'énergie bien connue de son caractère, sa perspicacité, sa ténacité, ne nous semblent pas permettre de supposer qu'il se résigne à voir son autorité restreinte à l'Egypte. Il est vrai que l'abandon, la trahison de notre gouvernement et les échecs de Syrie, pourraient ébranler ses résolutions. Il ne peut cependant avoir perdu tout espoir. Sa position est plus facile à défendre en Egypte qu'en Syrie, et sans doute il calculera qu'une évolution ministérielle pourrait amener la politique française à le protéger efficacement. D'ailleurs il doit craindre que, malgré les concessions qu'il ferait, ou plutôt enhardies par ces concessions, les quatre puissances ne poursuivent l'exécution complète du traité du 15 juillet. Il est donc probable qu'il résistera jusqu'à ce qu'il s'ensevelisse, ainsi qu'il la dit, sous les ruines de sa puissance.

S'il résiste, le gouvernement français qui l'a déjà sacrifié, ne le protégera-t-il pas ainsi que le prescrit la note du 8 octobre? Attendra-t-il pour excuser de nouveau sa faiblesse et son inertie, avec la funeste doctrine des faits accomplis, attendra-t-il que les canons anglo-autrichiens aient changé Alexandrie et le Kaire en des monceaux de cendres? Qui en doute?

Cependant si, contrairement à ces prévisions, Mohammed-Aly se soumet, si alors par considération pour la France, c'est à dire pour le cabinet de l'étranger, les quatre puissances demandent à la Porte la révocation de l'acte de déchéance et l'oubliement, toutes choses douteuses pourtant, la question d'Orient ne sera pas encore complètement résolue et par conséquent la politique immuable n'aura qu'ajourné son dénouement. Mohammed-Aly a soixante-seize ans; d'un jour à l'autre la mort peut le frapper. Ibrahim-Pacha, son fils et son successeur, qui obéit plus aux instincts belliqueux d'un soldat impatient et fier qu'aux calculs de l'homme d'état, Ibrahim-Pacha relèvera l'étendard de la révolte. Il voudra courir toutes les chances de la guerre et recommencer une lutte dont les premiers événements lui avaient été si favorables. Alors, la crise dans laquelle nous sommes aujourd'hui et que la peur aura tenté vainement de détourner, se présentera de nouveau. En présence d'une telle perspective, en présence des concessions déjà faites, pourrait ne pas déplorer le triste système du gouvernement?

Ecoutez ce que M. Berryer a dit aux hommes du 12 mai: « Vous avez signé un acte (la note du 27 juillet), pour maintenir, quand évidemment vous livriez, par votre prétendue et dérisoire protection, le sultan et le pacha aux intérêts avides et actifs de l'Angleterre et de la Russie vos ennemies, aux influences dévorantes qui doivent dominer les délibérations et par conséquent écraser ceux dont vous vous présentez comme les protecteurs. Vous avez appelé un plétopotientaire turc qui est venu donner par sa présence une forme honnête à ce traité et voiler les intérêts qui délibéraient. Vous avez commis des fautes énormes et considérables. »

Ecoutez ce que dit l'illustre orateur, quand après avoir relevé les fautes du 1<sup>er</sup> mars, il en rejette la responsabilité sur les obstacles devant lesquels il s'est retiré et sur les hommes qui lui sont succédé :

« Ne rappelons plus ces humiliantes paroles : « Il vient d'arriver une résolution anglaise et la France cédera après beaucoup de murmures et de déplaisir, la France cédera, et l'affaire d'Orient aura été réglée comme l'Angleterre l'aura voulu. » Eh! quoi, messieurs, il y a un pays au monde où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent, où ils restent à leur poste, et où ils deviennent ministres pour assister au jour où les choses s'accompliront ainsi qu'elles ont été dites! »

« Non, messieurs, ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoi que vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France, et ceux qui au jour de nos plus grands désastres, ceux qui à Waterloo même ont vu comment tombaient nos guerriers, ils n'ont pas dit cela de la France! Non! on n'a pas dit cela de la France, CE N'EST PAS D'ELLE QU'ON A PARLÉ! »

M. Berryer a complètement anéanti le projet d'adresse dont il a fait ressortir le caractère mensonger et trop résigné.

Dans sa péroraison, pleine d'éloquence et de patriotisme, l'honorable député légitimiste n'a pas voulu laisser au cabinet de l'étranger le prétexte hypocrite qu'il a voulu donner à la France.

« Oui, sans doute, a-t-il dit, il y a beaucoup d'esprit révolutionnaire, beaucoup d'idées révolutionnaires, beaucoup d'instincts révolutionnaires en France, il en a été beaucoup donné et beaucoup enseigné, parce que ceux qui se vantent d'avoir donné des leçons aux rois sont chargés aussi d'en donner aux peuples. » (M. Guizot le sait bien!)

« Messieurs, je ne puis pas croire que si dans des situations déjà trop évidentes, et qui ne seront que trop éclairées d'un jour funeste, la France est obligée d'agir, je ne puis pas croire que les mauvaises passions puissent l'emporter. Vous voulez gouverner et vous calomniez le pays!

« Pour moi, je ne l'ai pas faite cette révolution, je ne l'ai pas faite avec vous, je ne m'y suis pas associé, j'ai lutté contre elle. Eh bien! telle qu'elle est, moi qui suis son vaincu, je parle mieux, je pense mieux que vous des vainqueurs.

« N'en doutez pas, je crains les passions mauvaises; mais je connais mon pays, je connais ses sentiments, je sais que pour les hommes les plus attachés à ces convictions qui constituent un parti, il y a des sentiments qui dominent tout, qui emportent tout, et ce sont ces sentiments-là qui doivent réunir tout ce qui reste d'intelligence, de force et d'énergie en France, ce sont ces sentiments qui prévaudraient. Oui, la France, s'il le faut, se lèvera avec énergie, avec dignité, pour ce qui est juste, pour ce qui est honnête et glorieux; et, malgré vous, elle sera encore la plus noble et la plus redoutable des nations de la terre! »

L'effet produit par ce discours a été immense.

« Si la parole d'un orateur, dit le *Courrier Français*, avait le pouvoir de changer les opinions et les résolutions des majorités, la chambre aurait foulé aux pieds l'adresse ainsi que le ministère, à la voix éloquente de M. Berryer.

« M. Berryer a démolé, phrase par phrase, l'humble et malencontreux projet de M. Dupin. Toutes les conditions que l'adresse exige pour appeler la France à la guerre, il a prouvé qu'on les rencontrait dans les faits accomplis.

« Vous qui n'avez pas entendu l'orateur ne le jugez pas, dit le *National*. Vous n'avez que le minerai figé, vous aurez des cendres brûlantes encore; mais le cratère embrasé, les flammes bouillonnantes, mais les émotions profondes de tous ceux qui ont assisté à ce spectacle, personne ne pourra vous les raconter. . . . Deux fois M. Guizot est tombé sous sa main, et quand il l'a laissé, il n'en restait plus rien, ni un homme, ni même un ministre; il ne s'est pas contenté de le flétrir au nom de la dignité humaine, au nom de l'honneur national, il l'a destitué! »

Le *Journal des Débats* est moins enthousiaste, cela se conçoit. Au milieu de récriminations violentes qui trahissent le dépit de la cour, il reproche à M. Berryer, l'exagération de ses gestes et de sa pantomime, et ses grandes phrases gonflées d'un faux patriotisme et son éloquence ampoulée! Comment la mauvaise foi peut-elle pousser aussi loin le ridicule?

Le *Journal des Débats* trouve M. Lamartine bien plus éloquent que M. Berryer.

L'auteur déchu des *Méditations*, l'auteur de la *Chute d'un ange*, hélas! a osé prendre la parole après M. Berryer, comme M. Vilemain après M. Thiers. Aussi l'échec du poète a-t-il égalé l'échec du rhéteur?

Dans sa crédulité naïve et peu patriotique M. de Lamartine a voulu comme M. Guizot réhabiliter la politique étrangère aux dépens de la politique suivie par le gouvernement français. Il s'est porté garant des bonnes dispo-

sitions de l'empereur de Russie! Nous devons être bien rassurés!

La séance de mercredi n'aura pas moins de retentissement que la séance de la veille. Mardi tous les honneurs en revenaient à un orateur légitimiste; mercredi, ils ont été conquis par un orateur radical.

Comme homme de parti nos sympathies ne sont pas pour M. Berryer et cependant nous applaudissons son langage éloquent et patriotique. Mais combien nous devrions plus d'éloges au représentant des opinions que nous défendons!

M. Garnier-Pagès, en effet, a développé avec le talent et l'habileté qu'on lui connaît, les idées nationales que nous nous efforçons de propager.

M. Berryer avait surtout frappé les hommes en critiquant les choses. M. Garnier-Pagès a plus particulièrement atteint les choses, sans ménager les hommes.

En examinant la question d'Orient à son point de vue, il a rattaché la déplorable politique extérieure suivie jusqu'à ce jour, aux vices des institutions intérieures. Et en effet toute la question est là.

M. Garnier-Pagès, à cet égard, a montré la vérité dans tout son jour. Que ceux qui l'ignorent, si toutefois il est encore des hommes assez aveugles pour la méconnaître, lisent les discours de l'orateur de l'extrême gauche. Nous n'osons en reproduire la pensée; d'abord nous craignons de la mutiler en la résumant, ensuite nous risquerions de blesser la susceptibilité des lois de septembre.

Contentons-nous de faire observer, qu'après les deux séances de mardi et de mercredi, il est incroyable que les ministres de l'étranger soient restés debout, eux et la politique qu'ils défendent.

Dans la séance de jeudi, M. Mauguin, développant les idées qu'il avait commencées à exposer la veille, s'est attaché à montrer que la France devait s'allier à la Russie. L'orateur, qui a tant flétri l'assassin de la Pologne, n'a pas été heureux dans l'esposé de ce système que notre civilisation aussi bien que nos intérêts repousseront pendant longtemps.

C'est M. Jaubert qui a dominé toute cette séance. Ce qu'avaient dit M. Thiers et M. de Rémusat, a été en partie reproduit par cet orateur, avec une verve pleine d'esprit et de mordant et une chaleur patriotique qui promettent à l'opposition un rude athlète contre le pouvoir. M. Jaubert, désabusé comme ses collègues de la politique passée, demeure fidèle au principe de la coalition. Comme M. Thiers il a passé le Rubicon. Nous l'en félicitons.

La discussion générale est terminée,

M. Manuel député a obtenu de Louis-Philippe une audience qu'il avait demandée, dans le but de solliciter une commutation de peine, en faveur de la femme Hugon, veuve Guyonnet, condamnée à la peine de mort par la Cour d'Assises de la Nièvre dans la même session, où les frères Vincent coupables d'un double parricide ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

On nous écrit de Prémery, 1er décembre.  
Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques mois, vous avez eu l'obligeance de faire connaître à vos lecteurs les progrès que le commerce et la civilisation ont faits à Prémery, depuis la création des routes, c'est-à-dire depuis 1830. Vous accueillerez donc volontiers, j'espère, quelques observations que je vous adresse. Il est intéressant pour la prospérité d'un pays que chacun se tienne dans les limites de ses droits et de ses devoirs, et lorsque le clergé veut empiéter sur les attributions des administrateurs, il perd de sa considération, qui importe non seulement au corps dont il fait partie, mais à la société tout entière, trop disposée malheureusement à faire retomber sur la religion les torts de ses ministres.

Pendant plus de 50 ans, nous avons eu pour curé à Prémery un homme respectable et vénéré de tous ses paroissiens. A sa mort, la commune était doublement en deuil. La crainte que ce bon pasteur ne fût pas remplacé par celui qui lui succéderait, venait se joindre aux regrets qu'occasionnait sa perte.

Neuf mois écoulés entre la vacance de la cure et la nomination du nouveau titulaire, nous avaient fait espérer que de cette longue délibération il sortirait un choix satisfaisant pour toute la paroisse.

S'il suffisait pour cela d'un homme qui veut être à la fois curé, maire, maître d'école, directeur d'élections et commandant de la gendarmerie, nous n'aurions rien à désirer. M. l'abbé Jouvét est disposé à ne rien laisser à faire aux autres.

Quant aux fonctions de maire, il en est resté aux essais. Son zèle a plusieurs fois échoué devant la fermeté du véritable maire et du conseil municipal, qui n'ont pas voulu lui laisser compromettre sa santé par un excès de travail; ce qui n'a pas empêché M. le curé de mettre tout sens dessus dessous l'église de Prémery, sans demander l'assentiment du conseil, de détruire le parquet de la sacristie, d'enlever les grilles, etc. etc. Si l'on s'en plaint, M. le curé en est quitte pour répondre qu'il est obligé d'avoir du goût pour les habitants qui en manquent.

Comme maître d'école, M. le curé a déjà cinq élèves et se donne beaucoup de mouvement pour en augmenter le nombre, et il ne tiendra pas à lui de faire tomber l'école communale.

Comme directeur d'élections, il n'a pas été heureux. En vain il avait fait, un mois à l'avance, des visites aux électeurs, en vain le jour même des élections, qui était un dimanche, il avait dit une messe basse à six heures du matin, pour se réserver une plus complète liberté d'action; aucun des candidats de sa combinaison n'a été élu.

Comme commandant de la gendarmerie, c'est le dimanche, 29 novembre dernier, qu'il a paru dans toute sa gloire.

M. le curé fit dire la messe par son vicaire et se contenta de faire l'Asperges. Pendant cette cérémonie, il aperçut un clerc minoré, revêtu de sa soutane et de son rochet, chantant au pupitre comme il l'a fait avant et depuis l'installation du curé. Celui-ci s'approche du jeune abbé et le somme de s'éloigner du pupitre et de quitter l'habit ecclésiastique. Le minoré indique par un signe qu'il est prêt à se retirer, mais qu'il n'entend pas se dépouiller du costume que ses lettres d'ordination l'autorisent à porter.

M. le curé, mécontent de cette réponse, a suspendu l'office divin qui était déjà à l'Introit, et a envoyé son suisse chercher la force armée. Bientôt ont paru deux gendarmes en uniforme et en armes. Mais le jeune abbé n'avait pas attendu leur arrivée, et déjà il avait quitté son rochet pour éviter un plus grand scandale, et en disant à M. le curé qu'il cédaient pour l'amour de Dieu et par respect pour son temple.

Alors, le service divin a recommencé, et M. le curé, montant en chaire, a d'une voix énergique (je ne veux pas dire colère), annoncé une neuvaine pour obtenir la conversion des pécheurs et le triomphe de la religion persécutée. On s'est rappelé alors que quelques mois avant, le même abbé avait déjà été signalé et nommé du haut de la chaire par M. le curé.

Je n'oserais me flatter d'avoir la piété qui, sans doute, distingue M. Jouvét; mais à sa place j'aurais craint, par un zèle trop ardent, d'être moi-même une cause de scandale, et bien certainement en agissant ainsi, notre curé ne suit pas les instructions du chef spirituel du diocèse de Nevers, qui recommande à son clergé de se montrer tolérant, modéré, de vivre en bonne intelligence avec les autorités locales et de s'abstenir de tout empiètement sur le pouvoir temporel.

Soyez assez bon, M. le rédacteur, pour insérer la présente dans un de vos plus prochains numéros, et veuillez agréer etc. ARCHAMBAULT.

#### TRAVAUX LÉGISLATIFS. Chambre des Députés.

Fin de la séance du 1er décembre.

M. DE LAMARTINE, après quelques considérations préliminaires se demande s'il est vrai que la France ait été trahie, humiliée par son gouvernement; il se prononce pour la négative et se rend garant des dispositions équitables du czar vis à vis de la France.

Il reproche au cabinet du 1er mars d'avoir poussé par ses temporisations les quatre puissances à conclure le traité du 15 juillet, en leur faisant croire que la France voulait opérer un arrangement direct entre le sultan et le pacha. Il vante les sacrifices qu'avant le traité, lord Palmerston aurait fait à l'alliance française.

Les puissances ne se sont montrées de plus en plus exigeantes envers notre gouvernement qu'à mesure que le gouvernement affectait des prétentions plus exagérées.

Aujourd'hui il faut prendre des mesures de précaution, il n'y a pas autre chose à faire. L'Europe ne s'est pas inquiétée de nos armements parce qu'elle savait qu'elle n'avait pas offensé la France.

En accordant que la rédaction du projet d'adresse doit être modifiée, M. de Lamartine en appuie les idées.

L'orateur termine par une série de contradictions manifestes. Il convient que l'affaire d'Egypte est mal engagée, que la France a été exclue du traité du 15 juillet et qu'elle ne peut accepter ce traité, ni les concessions faites par le 1er mars. Il faut faire modifier par l'Europe la note du 8 octobre; l'Europe nous offrira d'autant plus de concessions que le cabinet français se sera montré plus modéré et plus facile dans ses résolutions.

Après quelques attaques contre la presse et les factions, M. de Lamartine demande qu'on se rallie à un ministère qui n'a pas trompé dans le passé et qui a l'intelligence suffisante pour restaurer une mauvaise situation. L'honneur du pays est en bonnes mains, il a pour bouclier la poitrine du maréchal Soult.

Séance du 2 décembre.

M. DE RÉMUSAT : Ne nous livrons pas à des préoccupations de personnes, Messieurs, et ne voyons dans cette discussion que deux choses, la France et le monde.

Une voix au centre : Et le roi!

M. de Rémusat : quand je vous ai dit qu'il ne fallait pas vous préoccuper des personnes, vous voyez que le conseil n'était pas déplacé. (Rires d'adhésion.)

L'orateur, après quelques considérations générales sur la question d'Orient, répète ce qui a déjà été dit sur la politique suivie par le gouvernement français, reproche au 12 mai d'être entré dans le protectorat européen sans s'être assuré d'un allié, et s'attache à justifier le premier-mars dont il a fait partie.

Ensuite il examine la politique qui nous reste à suivre. La France, dit-il, peut garder un isolement fier et hautain, en protestant au moins par la dignité de son silence, et ainsi que l'a dit un grand orateur, faire encore trembler l'Europe de ses regards fixes et intrepides. Il proteste contre les paroles de ceux qui ont déclaré que la guerre aurait été une guerre de propagande.

Il termine en reprochant aux conservateurs de vouloir être des tories français, sans mettre comme eux leurs idées sous la protection du sentiment patriotique.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ veut prouver que le cas de guerre; poé par un paragraphe de la note du 8 octobre, est déclaré impossible par un paragraphe suivant.

M. GARNIER-PAGÈS : Messieurs, si je ne croyais pas avoir un devoir à remplir, je ne me présenterais pas devant la chambre après six jours de discussion sur une question qui semble épuisée, et dans laquelle cependant il faut que chaque orateur entre, sous peine de parler de choses qui n'intéresseraient pas la chambre. Ma tâche est difficile, car je viens dire ce qu'on n'a pas dit, peut-être même ce qu'on n'a pas osé dire. (Mouvement.) Elle est difficile, car je ne crois pas que les fautes qui ont été commises appartiennent plutôt à tel ministre qu'à tel autre, et j'ai lieu de craindre, quand je signalerai les fautes de quelques-uns comme la conséquence forcée de l'état des choses, de faire plaisir à une partie de l'assemblée à laquelle je suis loin de vouloir procurer d'agréables sensations. (Rire général.) Il ne faut pas cependant, Messieurs, qu'on croie que je songe aux personnes plus qu'aux choses. Sans doute, en parlant des faits, ma parole rencontrera les personnes, et elle ne doit pas les éviter; mais, je n'en parlerai pas relativement à leur passé, j'en parlerai seulement relativement à la question même. Je ne demanderai ni aux ministres présents, ni aux ministres qui ne sont plus au pouvoir ce qu'ils ont fait dans d'autres temps, la France, pour quelques-uns, ne le sait que trop; je demanderai ce qu'ils ont fait dans le cours des négociations relatives à l'Orient, c'est-à-dire depuis le 27 juillet 1837 jusqu'à ce jour.

Oui, Messieurs; c'est de la France que je veux parler; c'est à la France que je veux parler. Mon indignation n'est pas moins vive que celle des orateurs qui ont parlé avant moi dans le même sens; mes émotions ne sont pas moins profondes; mais, je dois le déclarer, habitué à exhaler mes douleurs depuis dix ans, ne trouvant dans le fait

qui s'est accompli qu'un fait bien grave sans doute, mais de la nature des faits qui se sont accomplis précédemment; ayant eu le malheur, à toutes les époques de ma vie politique, de prédire funestement ce qui arrive, il y a long-temps que je souffre, ce n'est pas d'hier. (Mouvements divers.)

Est-il vrai que notre grand pays ait perdu de sa position dans le monde? Si cela est, Messieurs, il ne s'agit plus de savoir quelles sont les opinions que nous professons. On l'a dit tout-à-l'heure: en Angleterre, le parti qui ne veut pas le progrès s'associe à la politique anglaise à l'étranger. Eh bien, en France soyez-en sûrs, et malgré les déclamations que l'on peut faire et que l'on pourra faire après moi contre ce que l'on appellera les factions, je crois que le nombre est très petit de ceux qui pensent à autre chose qu'à la France quand il s'agit de la position de la France en Europe. (Adhésion à gauche.)

Mais malheureusement il est très vrai que la France a perdu ou est au moment de perdre le rang qu'elle doit occuper dans le monde. (Murmures au centre.) Je le crois et je le dis. Un pays descend du rang qu'il occupe, surtout quand ce pays s'appelle la France, dans deux circonstances, et à mon sens ces deux circonstances se présentent ici. Il descend de son rang quand les puissances avec lesquelles il faisait équilibre s'accroissent, s'accroissent, deviennent plus fortes, présentent davantage dans la balance européenne.

Et bien! moi qui crois que la question égyptienne n'est pas finie par la victoire ou les victoires remportées contre Ibrahim et Mehemet; moi qui crois que ce qui se passe n'est que le commencement de ce qui se passera, je dis qu'il est au monde des puissances, deux surtout qui vont s'agrandir, et que, par cela même qu'elles seront plus grandes, la France sera plus petite. Je dis encore qu'indépendamment de ce que la France perdra de sa puissance matérielle, elle perdra aussi de sa puissance morale, et elle est devenue plus petite le jour où, par une délibération faite en commun, elle s'est trouvée en dehors de l'alliance de l'Europe.

Je demande l'attention de la chambre pour quelques paroles qui rentrent dans la discussion; je me hâterai de passer à des considérations d'une nature telle qu'elles n'ont pas été encore entendues à cette tribune.

L'intérêt français dans la question, vous le connaissez tous maintenant; l'intérêt français, c'était d'empêcher ce dont je viens de me plaindre: l'intérêt français est donc compromis, puisqu'on n'a pas pu l'empêcher.

On croit trop généralement qu'une nation seule va profiter des événements. Je crois, moi qu'il en est une autre qui en profite au moins autant, et cette puissance, c'est la Russie. La Russie n'a pas Constantinople; et s'il faut en croire un honorable orateur que nous avons entendu hier avant de lever la séance, la Russie, sur la parole de la France, a quitté Constantinople quand elle l'avait, et la probité du souverain qui gouverne dans ce pays nous garantit que sa parole est sacrée.

L'orateur lit divers passages du Voyage en Orient de M. Lamartine et met l'auteur en opposition avec ce qu'il a dit dans une séance précédente. Il fait ressortir ensuite l'importance de l'alliance de la Russie et de l'Angleterre et examine les fautes commises dans la question d'Orient par le 12 mai, par le 1er mars et une portion du 29 octobre.

Il continue ainsi :

Je ne sais si vous penserez comme moi, mais il faut que je dise toute ma pensée. Par une prévision que je trouve coupable, on a fait ce qu'il y a de plus funeste, on a envoyé comme ambassadeur le ministre sortant qu'on redoutait à Paris, l'homme dont on ne voulait pas adopter la politique, qu'on craignait d'avoir comme contradictoire, et l'on veut que la France s'accorde d'arrangements pareils. Comment! vous faites des positions pour vous défaire législativement, oratoirement, de l'homme que vous redoutez, et vous voulez que la France se contente de ces arrangements et qu'elle soit satisfaite de votre politique? [Sensation.] Non, Messieurs, cela n'est pas possible. Savez-vous ce qui arrive quand un pareil fait se présente? Vous le savez déjà. Messieurs, j'ai besoin de vous le dire d'une manière plus expresse. Il arrive que le premier ministre craint de prendre sur lui une décision qu'il est obligé d'écrire à l'ambassadeur; et comme il craint, comme cela est arrivé, que l'ambassadeur ne devienne ministre, il écrit en conséquence; il est obligé de penser à lui et à l'avenir de l'homme qu'il craint, et il pense un peu moins au pays. [Mouvements divers.]

Ah! Messieurs, j'aurais voulu, pour mon pays, que le 1er mars, puisqu'il voulait représenter le parlement, puisque, pendant trois ans, et depuis dans la coalition, il a prétendu qu'il ne rentrerait aux affaires qu'avec la volonté du parlement; j'aurais voulu que le ministre du 1er mars fût sincère; j'aurais voulu qu'il comprit qu'on n'est pas le maître des affaires quand il faut écrire des dépêches avec réserve, non pas avec cette réserve que commandent les affaires de la France et qu'on doit garder vis-à-vis de l'étranger, mais avec réserve même à l'égard de l'ambassadeur de la France. J'aurais voulu cela; cela ne s'est pas pu. Les luttes intestines de la chambre sont cause que de grands embarras se manifestent. Le malheur veut que le ministre du 1er mars ait accepté le pouvoir, alors que, dans ma pensée, il ne devait pas l'accepter. Les fautes qui ont été commises sont les conséquences de cette position; je pense qu'il me sera facile de la faire ressortir.

Messieurs, la première chose que l'on doit demander à tout orateur, c'est ce qu'il aurait fait, ce qu'il aurait conseillé, s'il avait été en position de conseiller ou de faire, et c'est parce que je crois qu'il y avait des impossibilités que je vais faire connaître, que je dis que je n'accuse pas le 1er mars au-delà de la valeur des accusations qui doivent lui être adressées. J'admets les circonstances qui se présentent en sa faveur, je vais les signaler à la chambre. [Mouvements divers.] M. le président du conseil du 1er mars a fait partie pendant trois ans de l'opposition; il s'y est trouvé un moment avec M. le ministre des affaires étrangères actuelles; leur langage a été semblable, tous les deux comprenaient que rien de bien ne se pouvait en France que lorsque la volonté du parlement prévaudrait. On ne plaçait pas l'intérêt de la France ailleurs que dans cette enceinte; on aurait cru le mal plaquer. [Rumeurs.]

Le tort du 1er mars, dans les affaires d'Orient, a été plus grand qu'il ne l'a dit et moins grand qu'on ne le croit. Il a été plus grand qu'il ne l'a dit, car il savait d'jà, le 8 octobre, qu'il ne dépendait pas de lui de faire ce qu'il promettait à la France; et quoiqu'il le sût le 8 octobre, le 9 il écrivait à l'ambassadeur de France à Londres: «Nous voulons la guerre, la guerre au printemps.» Ainsi, il ne commence à être belliqueux, à dire qu'il voulait faire la guerre au printemps, qu'il voulait maintenir l'Egypte, qu'alors qu'il savait ne plus le pouvoir. Il ne s'est montré courageux que quand il n'y avait plus possibilité de rester ministre, et c'est ce qui arrive ordinairement. [Rires et murmures.]

On lui reproche de n'avoir pas assez fait, de ne s'être pas montré assez; on lui reproche d'avoir trompé le pays, comme je le disais tout-à-l'heure, par des apparences qui ne devaient pas se réaliser; et moi je lui reproche d'avoir trompé le pays par sa présence aux affaires. S'il m'était permis de dire ce que je pense... Je veux que la franchise soit au sommet de nos affaires, je veux qu'on sache bien quels sont les hommes et les choses qui gouvernent la France. Oui, monsieur le président du conseil du 1er mars, vous avez, surtout quand vous êtes de l'opposition, des paroles françaises, des paroles nationales; mais vos actes, et vous en avez fait depuis dix ans, vos actes nationaux, vos actes français, je ne les connais pas! [Mouvement prolongé.]

Il est vrai que vous dites à la chambre que, quant à ce qui concerne l'intérieur, vous avez toujours été de l'ancienne majorité; eh bien, moi je vous dis, Dieu veuille que je me trompe! à l'extérieur vous ne pouvez pas, à l'intérieur vous ne voulez pas. Vous ne pouvez rien faire d'utile pour la France. Aussi, je souhaite que vous restiez dans l'opposition; vous y apporterez la force de votre parole, et s'il dépend de moi, vous y resterez toujours. [Hilarité.]

Mais l'opposition a aussi des torts à se reprocher. [Exclamations.] Et d'abord, qu'il me soit permis, puisque la majorité semble disposée à approuver d'avance des paroles que je vais adresser à l'opposition, qu'il me soit permis de dire à la majorité ma pensée sur elle-même. [On rit.]



La chambre actuelle a vu plusieurs ministères; elle les a tous approuvés. Selon moi, elle s'est affaiblie; elle a perdu sa force initiale, et que j'appellerai virginité, de ses débuts. Elle a été affaiblie par dix ans d'ailleurs, et c'est l'inconvénient de la politique des ministères depuis dix années, elle a d'ailleurs dans sa propre nature un mal que je dois faire connaître, et qui est une des causes puissantes du mal extérieur dont je me plains. Elle est, comme chacun le sait, fractionnée à l'infini, de manière que sur vingt membres il y a un ministre tout prêt. Le centre gauche, qui était beaucoup plus considérable, s'est fractionné en deux parties; ce sont encore deux ministères. Les doctrinaires, autrefois si unis, se sont divisés; ce sont encore deux ministères. Et savez-vous ce qui résulte de là? C'est que nos affaires sont mal menées.

Dans un pays voisin, un pays puissant, l'Autriche, vous voyez un ministre habile qui a suivi les affaires extérieures de son pays depuis un grand nombre d'années, qui les connaît, et sait ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. [ Bruit au centre. ]

En Angleterre, on ne sait pas ce que c'est que le gouvernement des centres. Le parlement et le pays sont partagés en deux grandes fractions. Sans doute, il y a dans chacune de ces fractions des hommes plus ou moins impartiaux qui veulent plus ou moins que ceux avec lesquels ils votent; mais, en fait, soit qu'on se retourne vers la gauche ou vers la droite, on a toujours un ministre des affaires étrangères et des cabinets qui connaissent les affaires.

Et quand il serait vrai [ ce n'est pas à moi de nier le talent de MM. Thiers et Guizot ], quand il serait vrai que MM. Thiers et Guizot fussent les deux hommes les plus remarquables de la France, je dirai qu'il n'est pas exact de dire que nous ayons cinquante à soixante ministères qu'on puisse prendre indifféremment, qu'après tout un ministre des affaires étrangères étant obligé de consulter le cabinet, les ministères sont obligés de donner des avis et de prendre des décisions. Or, il est impossible que la chambre contienne sept à huit cabinets qui puissent utilement décider de son sort à l'égard de l'Europe. ( Nouveau mouvement. — C'est vrai ! )

Comprenez-vous maintenant le reproche que je veux adresser à l'opposition? Je lui reproche de n'être pas elle. On n'est fort qu'à une condition. Ce n'est pas que les affaires nous arrivent; ce n'est pas, je veux dire, qu'on se jette sur les affaires et qu'on y arrive avant le temps; c'est que les affaires nous arrivent lentement, ou forcément; ou par un événement.

Les ministères, les hommes politiques de l'opposition qui sont sortis des affaires tels qu'ils y étaient entrés, le général Lafayette, car, sans être ministre, il a été quelque chose de fort important dans le gouvernement; l'honorable M. Lafitte et l'honorable M. Dupont (de l'Eure), y étaient entrés par un événement; aussi ont-ils conservé leur caractère politique. Mais si maintenant des membres de l'opposition venaient être ministres ou appuyer un cabinet qui ne penserait pas comme eux, oh! alors ces hommes ne seraient plus eux; ils seraient obligés de faire plier leur volonté. Aussi, ce que je reproche à la gauche, c'est de n'avoir pas assez compris cela, c'est d'avoir cessé d'être elle.

Pour moi, qui ne veux point le pouvoir, qui ne le voudrai jamais; pour moi qui y renonce pour toujours et qui fais chaque jour tout pour prouver que j'y renonce, il m'est permis de dire que l'opposition n'aura de force que lorsqu'elle aura une volonté compacte. On ne prête pas un concours puissant, quand on cesse d'être soi.

Le président du conseil du 1<sup>er</sup> mars peut dire actuellement que, si on lui eût fait des conditions, à l'époque de son avènement, il lui aurait été possible d'en faire aussi. On ne lui en faisait pas, il n'en a pas fait. ( Sensation. )

Ah! Messieurs, quand je vois que dans mon pays nous discutons pour savoir si on doit envoyer la flotte en Syrie, et que ceux qui demandent qu'elle y soit envoyée savent qu'on ne pouvait pas l'y envoyer; quand je vois qu'on reproche au ministère du 1<sup>er</sup> mars la note du 8 octobre, qu'il a eu le tort de signer, mais qui a été faite à une époque où il n'était plus ministre.... ( Vives réclamations au centre. )

A GAUCHE: Laissez donc parler!

M. LE PRÉSIDENT: Il n'y a pas de moment où il n'y ait plus de ministères.

M. GARNIER-PAGÈS: M. le ministre des affaires étrangères a dit que lorsque le ministère du 1<sup>er</sup> mars avait fait l'acte que vous connaissez, la couronne avait eu raison de résister; j'ai bien le droit de dire, quand la couronne a résisté, que les ministères n'étaient plus ministères. ( Nouvelles réclamations au centre. )

Ils l'étaient de fait, leur signature est complète; s'il y avait responsabilité, ils l'encourraient. Je connais, sans vanité, aussi bien que qui que ce soit, les principes constitutionnels, les ministères étaient ministères de fait; ils sont tellement responsables, que je leur reproche cet acte là: mais je dis que je ne leur reproche que jusqu'à un certain point. ( Murmures au centre. )

M. le ministre nous a dit que M. le duc de Broglie, ami commun de MM. Guizot et Thiers, était intervenu... ( Interruption. )

M. Guizot: Cela n'a aucun rapport à la question.

M. GARNIER-PAGÈS: Il faut pourtant, Messieurs, ou qu'on ait dit la vérité, ou qu'on ait dit des choses erronées. On a dit au ministère du 1<sup>er</sup> mars deux choses: Vous avez voulu tout ce que vous annoncez. Le cabinet du 12 mai, qui compte trois de ses membres dans le ministère actuel, lui dit: Vous ne voulez pas ce que vous annoncez. Je partage un de ces deux avis, et je ne vais pas au-delà de la vérité, si je ne dis que ce qui a été dit.

Au reste, je continue et je dis: Quand on prend le pouvoir, il faut avoir toute latitude de s'en servir; et quand on ne croit pas avoir cette latitude, il faut le quitter; quand on fait des notes diplomatiques, il faut les faire comme on les croit bonnes, mais non pas de telle sorte qu'on puisse un jour en interpréter le sens et vous le reprocher. Je le dis au ministère du 1<sup>er</sup> mars comme au ministère actuel. Le ministère actuel a une couleur bien connue; on sait pourquoi il vient, ce qu'il doit faire; on le lui a dit hier de la manière la plus éloquent: il n'a pu répondre. Je pense qu'il n'a pas pu répondre, car il n'a pas répondu. ( Réclamation au centre. — M. Guizot proteste en étendant les bras. )

C'est vainement, messieurs, que dans cette situation malheureuse, alors que pour ma part je ne crois pas pouvoir donner de conseils, parce que je ne crois pas qu'on puisse les suivre; c'est vainement dis-je, qu'on viendrait parler et de factions et de coalitions pour augmenter ce que les factions ont d'effrayant, pour diminuer le danger, apparemment au moins, de ce que les coalitions ont de terrible. Les factions, Messieurs, les factions! ne répétez pas trop ce que vous en avez dit; il ne faut pas, dans votre intérêt, que la France croie, que l'étranger croie qu'elles ont une telle importance qu'elles gênent votre marche. Quand on a une armée de 500,000 hommes, on ne doit parler des factions qu'en dehors de cette chambre et alors que, dans l'intérêt de votre conservation, vous avez à agir pour vous défendre. Mais avec 500 mille hommes pour appui et la majorité des Français, comme vous dites l'avoir, vous ne devez pas regarder les factions comme un danger.

Ce qui est un danger plus grand et qu'il ne faut pas amoindrir, car vous êtes ici pour l'enseignement de la France et non pour celui de l'étranger, c'est le péril des coalitions. Nous en avons vu six contre la France de 1792 à 1815. Six fois les étrangers se sont réunis contre notre pays; plus tard, ils ont signé la sainte-alliance, et ont fait des actes du même genre que les coalitions: c'est là le danger réel; et si vous venez, comme vous le dites, pour avertir la France, avertissez-la du vrai péril et n'en imaginez pas un autre; ne dites pas qu'il a une valeur qu'il n'a réellement pas, du moins quant à l'opinion publique; venez et dites: Nous connaissons le péril comme vous; nous savons qu'il est à l'extérieur; nous savons que nous sommes en dehors des traités, nous savons que la France ne peut pas conserver cette position; nous savons ce qu'il nous reste à faire; la guerre, s'il le faut, et, s'il le faut, la guerre avec tout son cortège! ( Sensation. )

Il ne m'est pas permis d'accepter les explications qui ont été données hier à cette tribune, j'ai dû protester contre elles parce que je crois que les accueillir ce serait affaiblir la force de mon pays.

Où, si un peuple déclarait la guerre à la France, si, dans un intérêt de territoire, de commerce ou d'industrie, ce peuple nous faisait la guerre, nous avons assez d'hommes, d'argent, pour lui résister; mais, s'il se formait une coalition de pensées politiques pour étouffer dans notre sein la pensée de la France, si c'était à la pensée constitutionnelle de la France qu'on en voulait, si l'on venait faire une propagande

anti-révolutionnaire, oh! alors, je vous conseillerais, et ce serait votre véritable force, d'en appeler aux majorités et aux minorités des peuples, de leur dire: on veut nous faire une guerre anti-révolutionnaire, nous ferons une guerre révolutionnaire. Voilà ce que j'avais à dire à la chambre. ( Agitation. )

Je devais dire à la chambre qu'il est des impossibilités qu'il dépend du parlement de surmonter; qu'il faut que la chambre se souvienne de son origine; qu'elle a été appelée dans cette enceinte pour faire prévaloir le gouvernement parlementaire; que tant que la position intérieure ne sera pas assurée, que le gouvernement parlementaire ne prévaudra pas, la politique extérieure de la France est impossible.

Je le crois, c'est ma ferme conviction; jusqu'à ce que la volonté parlementaire prévale, nous n'avons rien à attendre des ministères qui se succéderont, ils n'auront pas la puissance nécessaire pour faire ce qu'ils doivent faire, et si jamais quelque allié mettait son sort dans leurs mains, leurs mains débilés le laisseraient sacrifier comme une victime et ne pourraient pas le soutenir comme il convient au pays. ( Agitation prolongée. )

M. GUIZOT se plaint avec une amertume hypocrite que le mal de la presse qu'on ne peut atteindre autant qu'il faudrait, s'introduise dans la chambre, parce qu'on reporte la responsabilité du gouvernement au-dessus du ministère. La chambre ne doit pas tolérer un semblable langage.

M. G. PAGÈS reparait à la tribune, Messieurs, dit-il, je ne veux présenter à la chambre qu'une courte observation. Quand M. le ministre de l'instruction publique a fait partie de la coalition... ( Vives réclamations au centre. — Interruption. )

PLUSIEURS VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. G. PAGÈS, s'adressant au centre: Messieurs, je croyais qu'on lui avait pardonné d'en avoir fait partie... ( On rit à gauche. — Silence au centre. )

Je dis que quand l'honorable M. Guizot faisait partie de la coalition, il trouvait que le cabinet du 15 avril n'était pas suffisant. Eh bien! ce qu'il pensait d'un ministère, je le pense de tous: voilà toute la différence entre nous.

A GAUCHE: Très-bien! très-bien! c'est cela!

M. MAUGUIN retrace le tableau politique de l'Europe depuis les traités de 1815 jusqu'au traité de 1840. Actuellement la question de principes a son siège principal à Vienne; pour la Russie et pour l'Angleterre, il n'y a point de principes, point de convictions, mais seulement des intérêts, pour la Prusse non plus il n'y a plus de questions de principes.

Ceci posé, l'orateur examine la portée du traité du 15 juillet. Il ne pense pas qu'il constitue actuellement une nouvelle sainte-alliance et qu'il ait pour but le partage de l'Orient. Il en attribue la conclusion aux fautes de la politique du gouvernement français.

L'intérêt français, selon M. Mauguin, n'a rien à redouter à Constantinople, mais il doit surtout se préoccuper d'Alexandrie.

Il remet au lendemain la continuation de son discours.

Séance du 3 novembre.

Après le discours de M. Mauguin, dans lequel l'orateur cherche à prouver que nous devons nous allier à la Russie, un grand nombre de membres demandent la clôture.

M. BÉCHARD demande des explications au ministre de la guerre sur une lettre de ce dernier, en date du 17 novembre, à l'adresse d'un anglais, publiée par plusieurs journaux, dans laquelle le duc de Damalite proclame toujours hautement ses vœux, en faveur d'une alliance perpétuelle entre la France et l'Angleterre, et déclare qu'il serait heureux d'avoir l'honneur de contribuer à cette grande œuvre, dans les fonctions auxquelles la confiance du roi vient de l'appeler.

Le maréchal Soult se plaint d'avoir à s'expliquer sur une correspondance privée qui n'était pas destinée à la publicité. Du reste il avoue hautement les sentiments exprimés dans cette lettre et persiste à penser qu'une alliance perpétuelle avec l'Angleterre est ce qu'il y a de plus désirable dans l'intérêt de la France.

M. JAUBERT. Je n'ai pas désiré cet incident; mais puisqu'il s'est élevé, je le déclare, j'ai souffert en voyant de pareilles tendances exprimées en face de la situation que l'Anglais a faite à mon pays... AU CENTRE. Oh! l'Anglais!

M. JAUBERT. Oui, l'Anglais, c'est la belle expression que l'éloquent M. Berryer a empruntée aux vieux historiens des temps de nos luttes avec l'Angleterre. L'Anglais! ( Très bien ! )

Je viens pour mon compte apporter à la chambre de nouveaux témoignages du mauvais vouloir et de l'insupportable arrogance du cabinet anglais ( Bruit. )

Je ne lirai pas de nouvelles dépêches, la chambre est fatiguée de leur cliquetis; mais il y a plus que cela, il y a plus que la lettre de lord Palmerston, que cette lettre où les intentions, au fond, du cabinet anglais étaient manifestées d'une façon si insolente ( rumeurs au centre ); il y a plus que cela; il y a des lettres... ( Rumeurs au centre. )

Il y a des lettres nouvelles rumeurs au centre, M. Guizot joint les mains en signe de douleur... ah! vous avez beau joindre les mains ( rires, bruit du centre ), il y a des lettres écrites par les membres les plus modérés du cabinet anglais; dans ces lettres les prétentions anglaises s'étaient avec un orgueil insupportable. ( Mouvement ) Que d'autres aient vu là des raisons de céder, moi je n'y ai vu que des raisons de m'indigner pour mon pays. ( Bravo! bravo! )

M. BUGEAUD. De quelle date sont ces lettres? ( Rires ironiques. )

M. JAUBERT. L'honorable président du cabinet du 1<sup>er</sup> mars n'est plus responsable de mes paroles; les haines ligues contre lui ont beau faire, sa modération les déjoue; on fait d'immenses efforts pour le rendre impossible; un jour viendra où il sera indispensable. ( Applaudissements — Sensation profonde. )

On a beau dire que l'honorable M. Thiers a entraîné ses collègues dans la politique qu'il a suivie; non, messieurs, chacun des ministères, quelque petit qu'il ait été, a apporté son individualité dans le cabinet. ( très bien ! très bien ! )

Je dirai ma pensée, tout entière: depuis dix ans, l'on vante beaucoup l'alliance anglaise; l'on s'en applaudit beaucoup dans l'intérêt de la civilisation. Je comprends comme un autre le point de vue social, philosophique et humanitaire [ on rit ] qui a engendré cette alliance, mais j'éprouve un sentiment qui pourra vous causer quelque impatience; ce sentiment beaucoup d'entre vous pourront le trouver grossier; mais je l'avoue, en fait d'honneur national et d'alliance, je pense comme le peuple. [ Bravo. ]

Oui, sur ce point je suis peuple [ applaudissements ], je suis peuple, et mon passage à travers l'école doctrinaire ( on rit ) n'a pas tellement altéré mes souvenirs que je ne puisse retrouver vivantes aujourd'hui mes premières impressions; je me souviens de l'empire; mon père a été tué par un boulet anglais [ mouvement ] à bord de l'Orient, à la bataille d'Aboukir. [ Mouvement prolongé. ]

En 1815, lorsque la belle rhétorique de M. Villemain ouvrait nos esprits aux sentiments généraux, j'ai vu les uniformes anglais dans les Champs Elysées; j'ai maudit alors cette restauration qui nous avait été imposée, et qui est tombée en 1830 sous nos coups. ( Bravo! bravo! ) Cette révolution a été faite au nom de la charte. Mais n'oubliez pas, je vous en conjure, n'oubliez pas le principal caractère de cette révolution contre l'étranger. Vous tous qui êtes quelque chose par cette révolution, ne l'oubliez jamais. ( Très bien ! )

Les griefs se sont accumulés, messieurs; il y a eu outrage à la France, quoique vous en disiez; la coalition s'est reproduite; nous retrouvons notre vieille ennemie; nous avons des comptes à régler avec elle ( bravos ), et pour mon compte, j'attends le jour de la vengeance, AU CENTRE Oh! oh!

M. LE COMTE JAUBERT. Les dangers que l'on redoute, notre politique ferme avait pour but de les conjurer; la politique faible du 29 octobre les précipitera... Vous faites des armements que vous appelez de précaution; messieurs, on ne trompe personne, vous avez dit votre secret, vous vous êtes désarmés vous-mêmes. Vous voulez vous réfugier dans les intérêts matériels; mais là encore vous retrouverez l'Angleterre avec ses intérêts, avec ses traités de commerce, avec ses donnes.

Le cabinet du 1<sup>er</sup> mars voulait relever la dignité de la France abaissée depuis Ancône; pour y arriver deux moyens nous paraissent indispensables. Couvrir fortement la royauté afin de lui servir d'épide, comme parle le langage mythologique de l'adresse. Cette nécessité, messieurs, avait été reconnue par beaucoup de monde; il ne reste plus à ceux qui l'ont proclamée d'abord et dont la conduite forme aujourd'hui un si étrange contraste avec leur passé, il ne leur reste plus qu'à

faire des réparations à M. Molé. ( Rire général d'adhésion. ) Cette place ( ici l'honorable orateur désigne la place de M. Guizot ), cette place lui appartient; c'est à lui qu'elle devrait être réservée, puisque vous reprenez son système, de sauver les inconvénients du fond par les agréments de la forme. ( Hilarité générale. )

J'ai du malheur, messieurs, c'est la seconde fois qu'il m'arrive, après avoir loyalement servi ce gouvernement, après avoir consacré ce que je puis avoir d'énergie, de zèle, de voir l'opinion que j'avais soutenue, la conduite que j'avais tenue, condamnée, dénoncée officiellement par les organes du gouvernement. La première fois un grand acte que je ne juge plus à être vilainement tourné par mes amis; la seconde fois... c'est après avoir été ministre.

Le sentiment que le rapprochement de ces deux circonstances m'inspire me conduisant trop loin, je m'arrête. Grâce au ciel, une satisfaction nous était réservée; c'était de voir le projet d'adresse démolie de fond en comble. ( Hilarité générale. ) Personne n'en veut plus, pas même vous. ( L'orateur désigne M. Dupin. )

Je termine en disant que MM. les ministères ont fait tenir à S. M. un langage que je regarde comme n'étant pas suffisamment digne d'elle et de vous; reprenez cette pensée, messieurs, reprenez cette pensée du ministère du 1<sup>er</sup> mars et dont ils ont voulu remettre l'expression dans la bouche du roi. [ Ecoutez ! écoutez ! ]

» Conservez intact le dépôt sacré de l'honneur national que la révolution française a mis dans vos mains. » ( Applaudissements, agitation au centre. )

M. VILLEMALIN récrimine contre les paroles de M. Jaubert, auquel il reproche de ne les avoir pas prononcées plus tôt. Il n'admet pas que le projet d'adresse soit démolie, quoiqu'il reconnaisse qu'il faudra y faire quelque changement.

M. JAUBERT réplique vivement à M. Villemalin. Ce n'est pas dit-il, la première fois que j'exprime mes sentiments, mais je ne les avais pas, il est vrai, exprimés en aussi nombreuse compagnie.

Quand j'ai vu, s'écrie-t-il, à n'en pas douter, l'intention évidente d'offenser, d'humilier mon pays, oh! alors, messieurs, j'ai fait pour les travaux publics ce que j'aurais fait pour ma fortune personnelle. J'en aurais donné le dernier sou, plutôt que de subir le sort qu'on nous réservait.

Vous nous reprochez dit-il aux ministères, de n'avoir point assez fait, vous qui ne voulez rien faire du tout, vous qui ne ferez rien! Il y a là une injustice contre laquelle le sentiment des honnêtes gens se révolte. Vous avez été jusqu'à retourner contre nous notre démission du 24 octobre, et vous dites que la couronne a rendu un grand service au pays en chassant ce ministère, sans doute parce que ce ministère n'avait pas encore gâté la fortune de la France. Vous vous êtes mis à deux, pour achever cette phrase. Mais en rappelant la flotte à Toulon; en la rapprochant ainsi d'Alexandrie, croyez-vous que nous n'en voulions rien faire? Nous n'en avons pas eu le temps, vous le savez bien.

La chambre entend ensuite M. Jacqueminot, qui soutient que le gouvernement français a eu des torts dans les négociations, puis M. Thiers qui répond à M. Jacqueminot en revenant sur les explications déjà données par lui et conclut que la paix sera peu honorable et très-coûteuse, et enfin M. Teste, M. Vivien et M. Duperré.

### FAITS DIVERS.

— Les avocats chargés de soutenir le pourvoi de madame Lafargé viennent de déposer au greffe de la cour de cassation une demande en inscription de faux contre le procès-verbal des débats de la cour d'assises de Tulle. Cet incident retardera encore la solution de ce mémorable procès.

— Les restes de Napoléon sont arrivés à Cherbourg, le 30 novembre, à cinq heures du matin.

Tous les journaux ont rapporté le résumé des faits qui se rattachent à l'expédition de Sainte-Hélène.

L'expédition est arrivée dans cette île le 8 octobre.

Le 15 octobre, 25<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de l'illustre exilé à Sainte-Hélène, on a procédé à l'exhumation de ses cendres.

Le corps de l'empereur est parfaitement conservé. Les traits de la figure, quoiqu'altérés, sont parfaitement reconnaissables.

— C'est la garde nationale de Carcassonne et non de Narbonne, qui a élu commandant Armand Barbès.

— On lit dans une lettre d'Alexandrie du 11 novembre, publiée dans la Gazette du Midi du 28:

On n'a aucune nouvelle de Soliman-Pacha: on dit qu'il est avec Ibrahim.

» La fièvre désole l'armée de ce général, et le nombre des malades y est effrayant.

» Les dernières lettres de Beyrouth sont du 6 novembre: elles évaluent à 18,000 le nombre des soldats encore réunis auprès d'Ibrahim. Le mécontentement est extrême parmi les montagnards. Les Anglais leur avaient promis une solde journalière de trois piastres et la nourriture: le paiement n'a été fait que les premiers jours, et l'on n'a donné d'autres vivres que quelques rations de vieux biscuits trouvés dans les magasins d'Ibrahim. La peste s'est manifestée à Beyrouth et dans plusieurs parties de la montagne: ce sont les soldats turcs qu'il y ont apportée.

D'un autre côté, la Gazette d'Augsbourg annonce que le pacha de Bagdad s'avance contre Damas. On sait que, d'après les dernières lettres d'Alexandrie, les villes d'Alep et de Damas tenaient encore pour Méhémet-Ali.

— Le Times rapporte, sur la foi d'une lettre d'Alexandrie, en date du 7 novembre, qu'Ali-Pacha, pacha de Bagdad, étant entré en Syrie avec son armée, la division de troupes égyptiennes campée à Marasch s'est jointe à lui et qu'il s'est rendu maître d'Alep. Il ajoute que la ville de Damas, après avoir été pillée et abandonnée par les Egyptiens, est tombée entre les mains d'Ali-Pacha et est en ce moment au pouvoir du sultan. Il ne garantit cependant pas l'exactitude de ces nouvelles.

— On lit dans le Courrier du 30 novembre:

Hier le Journal des Débats avait supprimé, dans le compte-rendu de la chambre, le texte accusateur de la dépêche écrite par M. Guizot le 23 juillet. Aujourd'hui il fait encore mieux, et ne donne pas une syllabe des réflexions inspirées à M. Barrot par le voyage à Gand. La Presse s'y prend de la même manière pour flatter M. Guizot; et passe encore plus complètement sous silence ces importantes explications. Cela peut être de bon goût dans la position des journaux conservateurs; mais ce n'est pas de la bonne foi.

— Deux journaux anglais, le Courrier et le Chronicle, accusent notre nouveau cabinet d'avoir la volonté plus ou moins arrêtée de tenter en Espagne un mouvement favorable au rétablissement de la reine Christine. Une insinuation semblable est faite par le Journal français de Francfort, l'organe du nouveau cabinet.

— Le Commerce, pour faire ressortir l'insolence de la lettre de lord Palmerston lue à la tribune, a prêté ce propos au ministre anglais.

» Lord Palmerston, dans son orgueil et son irritabilité, s'étonnant, dit le Commerce, de la première opposition que le traité rencontrait dans notre politique, habituée à l'obéissance, lord Palmerston s'écriait qu'il ferait passer le roi des Français par le trou d'une aiguille.

— On a reçu par l'Euphrate les lettres et les journaux de Malte du 19 novembre, ainsi que la correspondance d'Alexandrie du 11. Voici ce que nous lisons dans une lettre de Malte du 19:

» Je vous envoie cette lettre par le bateau à vapeur français l'Euphrate, qui part cette nuit pour Toulon. Voici les différents bruits qui ont couru hier à Malte, après l'arrivée de l'Euphrate, qui était parti de St-Jean-d'Acre le 9, et d'Alexandrie le 11.

» D'après les uns, la prise de Saint-Jean-d'Acre aurait coûté aux alliés plus cher qu'on ne l'aurait dit. Les Egyptiens auraient déployé beaucoup de valeur, et sans la catastrophe de la poudrière, ils auraient soutenu l'attaque vigoureuse des escadres alliées. Aussitôt après la prise d'Acre, la flotte de lord Stopford se serait portée ( moins quelques navires laissés devant Acre ) à Beyrouth, que l'on disait menacé par Ibrahim, qui n'avait pas encore reçu de son père l'ordre de se retirer. Enfin, Mehemet, se voyant abandonné par la France, aurait rappelé toutes les troupes en Egypte afin d'opposer une plus forte résistance à ses ennemis, et faire, comme il l'a dit dans le temps, c'est-à-dire s'ensevelir sous les ruines plutôt que de céder. Aussi, l'attaque d'Alexandrie par les forces anglo-autrichiennes était-elle redoutée.

BULLETIN DU SOIR. Chambre des Députés.

Séance du 4 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion des paragraphes du projet d'adresse.

Le président lit le premier paragraphe. Il est ainsi conçu : « Sire, nous remercions V. M. d'avoir convoqué les chambres, ayant l'époque ordinaire de leur réunion. C'est surtout dans les grandes conjonctures, dans celles qui intéressent l'honneur ou le salut des peuples, qu'il convient à un roi constitutionnel de s'entourer des représentants du pays, de leur exposer la situation des affaires, et de réclamer leur concours. »

Ce paragraphe contenait d'abord ces mots : de prendre leur conseil. M. Piscatory en a proposé la suppression. Cette suppression a été adoptée par la commission.

Le paragraphe est adopté sans opposition. Au moment où M. le président va donner lecture du 2<sup>e</sup> paragraphe, M. Dupin demande la permission de présenter quelques explications. Ces explications ont pour but de justifier la rédaction nouvelle proposée par la commission.

Le paragraphe 2 était ainsi conçu : « Les mesures que l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, et l'empereur de Russie ont prises de concert avec la Porte ottomane, pour régler les rapports, du sultan et du pacha d'Égypte, ont excité toute notre sollicitude. La France s'en est vivement émue. Elle a suivi avec préoccupation toutes les phases de cette grande crise. La prudence commandait à V. M. de se prémunir contre toutes les éventualités, par des armements de précaution. Des crédits extraordinaires ont été ouverts pour y faire face, nous en apprécierons les motifs et l'emploi. »

« En cet état de choses, notre concours, sire, vous est acquis pour une paix honorable, aussi bien que par une guerre juste. Une paix sans dignité ne serait jamais acceptée ni par la France, ni par son roi. Une guerre injuste, une agression violente, sans cause et sans but, ne serait ni dans nos mœurs, ni dans nos idées de civilisation et de progrès. La paix donc, s'il se peut, une paix honorable et sûre, qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen, c'est là notre premier vœu. Mais si, par événement, elle devenait impossible à ces conditions, si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, son territoire menacé, ou ses intérêts sérieusement compromis l'exigent, parlez alors, sire, et à votre voix les Français se lèveront comme un seul homme; le pays n'hésitera devant aucun sacrifice, et le concours national vous est assuré. »

La nouvelle rédaction de la commission a changé ainsi ce paragraphe :

« Sire, la France s'est vivement émue des événements qui viennent de s'accomplir en Orient. V. M. a dû armer. Ces armements seront maintenus. Des crédits extraordinaires ont été ouverts pour y faire face. Nous en apprécierons l'emploi. La France, à l'état de paix armée et pleine du sentiment de sa force, veillera au maintien de l'équilibre européen et ne souffrira pas qu'il soit porté atteinte. Elle le doit au rang qu'elle occupe parmi les nations, et le repos du monde n'y est pas moins intéressé que sa propre dignité. Si la défense de ses droits ou de son influence le demande, parlez, sire, les Français se lèveront à votre voix. Le pays tout entier n'hésitera devant aucun sacrifice. Le concours national vous est assuré. »

M. DUPIN s'attache à prouver que la pensée de la première rédaction est restée dans la seconde, qu'il n'y a eu de changement que dans la forme; que ce que la commission voulait d'abord, elle le veut encore; qu'elle désire la paix, appuyée sur le maintien des armements.

M. GUIZOT adhère à la nouvelle rédaction. Une discussion s'engage sur un amendement proposé par M. Piscatory.

M. BERRYER appuie la nouvelle rédaction comme contraire à la politique du ministère.

Un violent tumulte s'élève à la suite de cette interprétation que repoussent les centres.

M. VILLEMAM, ainsi que M. Guizot, et malgré l'interprétation de M. Berryer, adhère à la nouvelle rédaction.

M. O. BARROT, dans le but de détruire l'équivoque qui se présente, propose un amendement qui proclame de nouveau les droits proclamés en 1830, et dans lequel il demande le complément des armements.

Un débat très-animé s'élève à ce sujet.

M. PISCATORY appuie cet amendement. M. GUIZOT le repousse, parce qu'il refuse à tort aux puissances le droit d'intervention dans les affaires d'Orient et contient un engagement en faveur du vice-roi d'Égypte, c'est à dire en faveur d'une cause perdue.

M. THIERS demande si on veut oui ou non protéger le pacha et engager la France à maintenir l'équilibre européen, et dans ce cas il demande qu'on adopte l'amendement.

Quelques voix opposantes ayant interrompu M. Thiers; j'avais donc raison, ajoute cet orateur, de dire que la question était résolue, après un affront vous en accepterez un second, un troisième.

M. PASSY, au milieu d'une vive agitation dit qu'en protestant en faveur du pacha, la chambre commettrait une grande imprudence; que déclarer qu'on continuera les armements, c'est pousser l'Europe à agir, tandis qu'elle est décidée à ne pas maintenir la déchéance.

M. DE RÉMUSAT pense que la France ne doit pas manquer à sa parole en ne garantissant pas l'existence du pacha, quelque soit le sort des armes.

M. GUIZOT, soutient que l'amendement est inutile, parce que ce que l'on a demandé dans la note du 8 octobre est accompli. Les quatre puissances ont fait des propositions au pacha, pour lui offrir l'Égypte, en considération de la France. Il ne faut pas demander par la menace ce qu'on obtient par l'influence.

M. BARROT explique de nouveau les motifs qui lui ont inspiré son amendement.

La séance continue.

Bibliothèque de la ville.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que M. Manuel, député, avait mis à la disposition du conseil municipal une somme de cinq cents francs destinée à doter la Bibliothèque de quelques ouvrages importants qui lui manquaient. Cet établissement vient de recevoir les publications suivantes acquises sur les fonds généreusement offerts par M. Manuel.

- 1<sup>o</sup>. Histoire parlementaire de la révolution française par Buchez et Roux, 40 volumes in-8<sup>o</sup>.
2<sup>o</sup>. Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au XIII siècle, 31 volumes, in-8<sup>o</sup> (collection Guizot).
3<sup>o</sup>. Mémoires de Napoléon par Gourgaud et Montholon, 9 volumes in-8<sup>o</sup>.
4<sup>o</sup>. Guerres de la péninsule, par le général Foy, 4 volumes, in-8<sup>o</sup>.
5<sup>o</sup>. Œuvres complètes de Victor Hugo, 24 volumes, in-8<sup>o</sup>.
6<sup>o</sup>. Marchangy, Gaule poétique, 8 volumes in-8<sup>o</sup>.
7<sup>o</sup>. L'Europe au moyen âge par Hallan, 4 vol. in-8<sup>o</sup>.
8<sup>o</sup>. Schæll, histoire de la littérature grecque, 8 vol. in-8<sup>o</sup>.

- 9<sup>o</sup>. Histoire de la littérature romaine par le même, 4 volumes in-8<sup>o</sup>.
10<sup>o</sup>. Ampère, histoire littéraire avant le XII siècle, 3 volumes in-8<sup>o</sup>.
11<sup>o</sup>. Norvins, histoire de Napoléon, 4 volumes in-8<sup>o</sup>.
12<sup>o</sup>. Michaud, histoire des Croisades, 6 volumes in-8<sup>o</sup>.

Le Préfet de la Nièvre, prévient les parents qui sont dans l'intention de faire concourir leurs enfants pour l'admission, en 1841, à l'école spéciale militaire établie à Saint-Cyr, que la liste d'inscription ouverte au bureau de la guerre de cette préfecture, sera définitivement close le 15 janvier prochain.

Nul candidat ne pourra être inscrit qu'autant qu'il consentira à être examiné à Bourges, ville d'examen assigné au département de la Nièvre.

Le prospectus indiquant les conditions d'admission au concours, est déposé à la préfecture, dans chacune des sous-préfectures et à la mairie de Nevers, où il sera communiqué à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Dans ce même prospectus sont aussi indiquées les conditions d'admission pour les places gratuites et demi-gratuites.

Théâtre de Nevers.

M. Atrux et sa troupe, après avoir varié pendant quelque temps les plaisirs du public de Nevers, par une série non interrompue de pièces nouvelles, sont à la veille de leur départ.

La représentation d'avant clôture qui aura lieu aujourd'hui sera intéressante. Elle se composera ainsi qu'il suit :

La Pie voleuse, drame historique en trois actes et quatre tableaux, à grand spectacle, orné de musique et de danse, par MM. Caignez et Daubigny.

La Tyrolienne, de Guillaume-Tell, pas de trois dansé par Mme Atrux, M. Hazard et Mme Bourgeois.

Et le Chevalier de Saint-Georges, comédie en trois actes par MM. Melesville et Roger de Brauvor.

La représentation de jeudi, pour la clôture, au bénéfice de M. Tavernier, promet d'être plus intéressante encore. Elle se composera du Paysan des Alpes grand drame nouveau en 5 actes, par M. L. Malefille et qui a obtenu le plus grand succès à Paris; d'une Tombole de 2 lots gagnants et de 2 surprises; d'une nuit Vénitienne, macédoine en un acte et du Chevalier du Guet, vaudeville en deux actes par M. Lockroy, l'un des ouvrages les plus piquants représentés depuis longtemps.

Le public de Nevers ne manquera pas de faire ses adieux aux artistes sous la direction M. Atrux et en particulier à M. Tavernier, qui a rempli avec talent les principaux rôles. Aussi il y aura foule jeudi.

Annonces, Avis divers.

A l'Orange du Portugal.

MIELLE-SALOMON,

Rue du Commerce, à Nevers.

Comestibles, fruits secs et salaisons, thon mariné, truffes du Périgord, anchois et sardines à l'huile. Dépôt des fromages de Roquefort, Sassenage et autres; épicerie et parfumerie. Dépôt de Chocolat Mesnier.

A VENDRE

UN TRES-BEAU POEL EN FONTE

disposé de manière à servir de Poël-cuisine. S'adresser au Bureau du Journal.

M. CAVY,

M<sup>d</sup> CHAPELIER-FOURREUR,

Rue du Commerce, N<sup>o</sup> 9.

À l'honneur de prévenir le public qu'il confectionne toute espèce de fourrures, telles que: Marchons, boas, Tapis et Redingottes en peaux de Chèvres, Renards, Loups et fourrures étrangères, et généralement tout ce qui concerne cette partie.

Il se charge de chamoiser les peaux et fait les raccommodages.

On trouvera chez lui comme par le passé un grand choix d'articles de chapellerie.

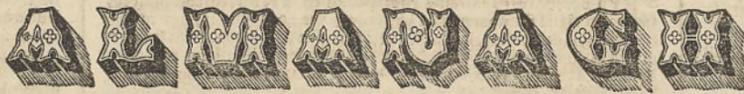
BOURSE du 4 Décembre.

Avant l'ouverture de la bourse, la rente était tombée à 79-10. On a ouvert à ce prix. Elle n'a pas tombé au-dessous de 78-90; à 3 h. elle a remonté à 79-15.

Table with 4 columns: Price, Change, Et. rom., and other market data.

IMPRIMERIE DE J. PINET.

En vente, mardi 6 décembre :



DE LA

NIÈVRE.

Année 1841.

PREMIÈRE PARTIE.

Calendrier, foires, marchés, apports des départements de la Nièvre, de l'Allier, du Cher, de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire. Administrations départementales, civiles ecclésiastiques et militaires et des principaux établissements. — Routes. — Postes. — Messageries, etc.

SECONDE PARTIE.

Listes générales du jury. — Notice sur les usines du département. — Table indiquant combien on peut enssemencer de terres (en ares) avec un certain nombre de litres de froment.

Table indiquant combien il faut semer de froment dans un are.

Conversion du boisseau de Nevers (30 livres poids de marc) en décalitres.

Grand tableau renfermant 1<sup>o</sup> une table qui indique les rapports des prix de la livre usuelle et du kilogramme, dans leurs principales subdivisions, depuis 2 sous ou 10 centimes, jusqu'à 5 francs. Cette table est mise à la portée des personnes même qui n'ont aucune notion du calcul.

2<sup>o</sup> Une table indiquant le rapport du prix du mètre avec celui de l'aune et réciproquement depuis cinq centimes, jusqu'à 20 francs, et enfin des tables de conversion et de déduction pour les opérations les plus usuelles et les plus compliquées.

Une émeute au couvent de La Charité, au 12<sup>e</sup> siècle.

Mariage de Mlle Anne Robinot, avec messire Jean de St-Just de Richebourg, écuyer, extrait des registres de la paroisse de Decize.

Extrait de baptême de St-Just, pièce constatant que ce conventionnel est né à Decize.

Deux chartes d'affranchissement d'une famille serve par Mme veuve de Damas de Crux en 1473.

Charte d'affranchissement personnel, 26 mars 1497.

Ephémérides du département de la Nièvre, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1839 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1840. — C'est l'histoire du département durant l'année qui vient de s'écouler.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

Table with 2 columns: Type of flour and price per 159 kg.

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Angers, Beauvais, Châteauroux, Clermont (Oise), Sancerre.

BAISSE. — Dreux; Gonneville, Meaux, Montlhéry, Roye, Senlis.

BOURGES (Cher), 28 novem. — Il a paru sur la halle aux blés la quantité de 2,810 sacs de grains, dont 2,000 sacs ont été vendus aux prix ci-dessous.

Les prix n'ont pour ainsi dire pas varié.

Blé nouv 3-70 le d. décalit., ou 18-50 l'hect.; 2e q. 2-50; 3e q. 2-25.

CHATEAURoux (Indre), 28 novem. — Les prix du blé ont haussé.

Blé tre q. 3-25 le d. décalit., ou 17-60 l'hect.; 2e q. 3-35; 2e q. 3-25.

NANTES (Loire-Infér.), 30 nov. — Il s'est fait peu d'affaires en grains la semaine dernière. Les détenteurs tenant à 5 fr. de hausse par 100 d. d.

On cite seulement 2000 d. d. froment de Pont-Roussé, à 360 f. les 100 d. d.

Rien à mentionner en froment d'Erdre et du haut de la Loire.

SANCERRE (Cher), 28 novem. — Les prix du blé ont un peu haussé.

Froment tre q. 16-00 l'hect.; 2e q. 15-66; 3e q. 15-50.

MARCHÉ DE NEVERS DU 5 DÉCEMBRE 1840.

Table with 4 columns: Commodity, Quantity, Price, and other market data.

Il a été vendu 16 voitures de foin, 5 voitures de paille glotte, 8 voitures de paille bourrée.

MARCHÉ DE PRÉMEY.

Table with 4 columns: Commodity, Quantity, Price, and other market data.

Le Directeur-Gérant, LACROIX.

Nevers, imprimerie de J. PINET.